Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260915-CM_26_09_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le onze septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 11 septembre 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Fanny RIGAULT PIVAN, Anselme MASSIOT

Ont donné pouvoir : Marc CHRISTIE donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Magali LAIGLE

DELIBERATION 2026_09_04

CRÉATION D'UN ESPACE COMMUN VÉGÉTALISÉ EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION « LE JARDIN DES COLIBRIS » - DEMANDE RELIQUAT DE FONDS DE CONCOURS 2024 ET 2025

Rapport de Fabienne GLET, Maire,

La commune de SAINT-GANTON a validé la création d'un espace commun végétalisé. Le projet concerne un terrain enherbé situé à proximité de l'école, d'une superficie d'environ 900 m².

La commune ne pouvant assurer le financement des travaux, un groupe de parents d'élèves a créé, le 19 octobre 2023, l'association « Le jardin des Colibris ». Cette association a pour objet de recueillir des dons de particuliers ainsi que des financements de partenaires publics et privés. Les sommes collectées ont vocation à être reversées à la commune afin de financer la part d'autofinancement restant à sa charge.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter REDON Agglomération pour obtenir des fonds de concours pour cet investissement.

VU le règlement des fonds de concours applicable depuis le 1er janvier 2019 ;

VU la délibération n° CC_2022_86 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 juin 2022 adoptant le pacte fiscal et financier 2022-2026 ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260915-CM_26_09_04-DE

VU la délibération CC_2023_172 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 novembre 2023 actualisant le règlement des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant total des fonds de concours demandés n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire,

Vu le plan de financement ci-après :

CRÉATION D'UN ESPACE COMMUN VÉGÉTALISÉ

DEPENSES HT		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT**	
Aménagement de l'espace commun végétalisé	30 591,18 €	Fonds vert DETR 2025 DSIL 2025	4 105,96 € 6 216.31 € 4 763,05 €
		Fonds de concours 2024 Fonds de concours 2025 Autofinancement	4393,62 € 3 359,31 € 7 752,93 €
TOTAL	**30 591,18 €**	**TOTAL**	**30 591,18 €**

La commune sollicite les reliquats de fonds de concours 2024 et 2025 pour une **enveloppe de 7 752,93 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'opération de création d'un espace commun végétalisé ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement de 7 752,93 € au titre des fonds de concours 2024 et 2025 portant sur la création d'un espace commun végétalisé

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne GLET

MAIRIE DE SAINT-GANTON
ILLE ET VILAINE 35

Le secrétaire de séance
Magali LAIGLE